

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et
de la souveraineté alimentaire

Arrêté 7 mars 2025

Portant prorogation du conseil d'administration de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech).

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n°2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech), notamment son article 18 ;

Vu la proposition du président du conseil d'administration de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) en date du 4 mars 2025.

Arrête :

Article 1^{er}

Le mandat des membres du conseil d'administration de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) est prorogé jusqu'au 23 juin 2025.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et affiché au sein de l'établissement.

Fait à Paris, le 7 mars 2025

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche
Benoît BONAIMÉ

